

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance qui se tiendra le 16 avril 2013, à 19 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme mentionnées ci-dessous :

DM2013-0016 222, rue Saint-Laurent, lot P-151 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée.

Autoriser l'implantation d'une habitation unifamiliale isolée déjà existante, avec une marge avant de 5,45 mètres, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit une marge avant minimale de 6 mètres dans la zone H-843.

DM2013-0019 futur 625, boulevard Hébert, lot P- 4 246 103 du cadastre du Québec.

Autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment principal avec une marge avant de 53,72 mètres, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit, à l'article 6.1.6, une marge avant de 11 mètres, soit la marge moyenne des bâtiments voisins de part et d'autre.

Advenant une décision favorable du conseil municipal, les requérants pourront obtenir les autorisations requises.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance mentionnée ci-dessus.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 27 mars 2013.

Micheline Lussier, OMA
Greffière adjointe